



Action de remplacement des haies de lauriers-cerises, bambous et thuyas

La commune d'Evilard-Macolin et le Parc Chasseral lancent un appel aux habitant.e.s de la commune qui souhaitent remplacer leur haie de laurier-cerise, bambou ou thuyas par des arbustes d'essences indigènes.

Pourquoi agir ?

Le laurier-cerise et le bambou sont des plantes néophytes envahissantes. Ce sont des espèces introduites qui ne font pas partie de la flore indigène. En Suisse, environ soixante plantes sont considérées comme néophytes envahissantes (ou exotique envahissante). Ces arbustes se propagent de manière incontrôlée dans la nature et causent des dommages à la biodiversité, aux infrastructures et à la santé (allergies). Les haies de thuyas quant à elles abritent très peu d'insectes ou d'oiseaux. Le remplacement par des espèces indigènes permet de créer des haies plus résilientes, variées et bénéfiques pour l'environnement.

Comment lutter contre ces plantes exotiques envahissantes ?

- Eviter la dispersion de la plante, en coupant les fleurs avant qu'elles ne fructifient et en éliminant correctement le matériel végétal (élimination en compostière spécialisée, pas de compost de jardin ni dans la nature).
- Supprimer les plantes néophytes envahissantes et les remplacer par des plantes indigènes.

Soutien financier

La commune et le Parc Chasseral soutiennent financièrement à raison de 50 % (25 % chacun) des coûts d'arrachage et de remplacement de la haie (sur devis d'un paysagiste*). Les 50 % restant sont à la charge des propriétaires.

Conditions pour le soutien

- Les haies doivent être remplacées par des essences indigènes. Le choix des arbustes de remplacement doit être validé par la commune et le Parc Chasseral.
- En cas de haie limitrophe, les bénéficiaires des subventions informent leurs voisins de la démarche.
- * Un plafond est fixé à CHF 200.00 par mètre linéaire (arrachage et plantation), avec un maximum de CHF 5'000.00 par jardin. Projets possibles dans la limite du budget à disposition pour 2026.

Êtes-vous intéressé ou avez-vous des questions ?

Pour tout intérêt ou question sur la démarche, Julien Tièche, responsable de la voirie est à disposition à l'adresse tieche@evilard.ch ou au 079/362'83'59.

